

SÉGRÉGATION RACIALE



Document 03

Gustave VERVLOET, « Les mulâtres doivent être traités d'après leur valeur personnelle », in *Bulletin des vétérans coloniaux*, mai 1948, p. 21.

« La Commission demande que soit évitée toute solution raciste, basée uniquement sur la couleur. C'est d'après leur valeur personnelle que les mulâtres doivent être traités, sans privilèges et sans exclusives. Aussi la Commission a-t-elle cherché ses solutions non pas dans les lois propres aux mulâtres, mais dans les textes applicables à toutes les classes de la population. La Commission est d'avis que le mulâtre ne doit pas, comme tel, être assimilé ni aux uns ni aux autres, mais qu'il doit être nettement fondu dans la société supérieure, s'il est un "civilisé" complet ; si, au contraire, son état social est celui d'un "évolué", il doit être placé sur le même pied que l'évolué.

Le second principe retenu par la Commission est qu'il faut éviter toute solution basée sur une désagrégation raciste. Il faut donc empêcher la constitution d'une classe spéciale de mulâtres, qui s'enracinant sans soutien, sans place normale dans la société, serait facilement une classe sans réussite et mécontente. La commission estime donc qu'il faut tenter d'intégrer les métis, soit dans la société noire, soit dans la société blanche, mais de préférence dans celle-ci, en favorisant leur incorporation dans la population blanche coloniale. »



Gustave Vervloet (1873-1953) : ancien officier colonial de l'EIC puis de la colonie du Congo belge, il s'investit à son retour en Europe dans les associations et la presse coloniale en Belgique et en France.

Commission : il s'agit de la Commission mise en place après le voyage du Prince régent chargée de traiter le problème des "mulâtres" au Congo.

Mulâtre : terminologie de la période coloniale qualifiant un métis, individu né d'une union entre une personne blanche et une personne noire.

Civilisé : terme ancien (datant du Moyen-Âge) qui avait le sens de poli, courtois. Au 18^e siècle, à cette notion de courtoisie, s'ajoute l'aspect de politesse des mœurs et de développement économique (Voltaire). Au 19^e siècle, le terme prend le sens d'évolué, d'occidentalisé.

Evolué : terminologie de la période coloniale qualifiant un Africain ayant adopté une série de comportements inspirés de la société occidentale, et ayant un certain niveau d'instruction.